

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 1401

présenté par
M. Giraud

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Liens entre la Nation et son armée	5 893 166	0
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	0	1 093 166
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale	0	4 800 000
TOTAUX	5 893 166	5 893 166
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement procède au rétablissement des crédits de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation », votés en première lecture à l'Assemblée nationale, en revenant sur les votes au Sénat.

En outre, il vise à répondre à la situation des membres rapatriés des forces supplétives de statut civil de droit commun. Il apparaît en effet que seulement vingt-six personnes ne bénéficient actuellement pas de l'allocation de reconnaissance.

Ainsi, il procède à l'ouverture de 106 834 euros en faveur de l'action n° 7 « Actions en faveur des rapatriés » du programme 169 « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant ».

En contrepartie, le présent amendement minore de 106 834 euros les crédits de l'action n° 2 « Politique de mémoire » du programme 167 « Liens entre la Nation et son armée ».